

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 665

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 38

À l'alinéa 22, après la seconde occurrence du mot :

« en »,

insérer les mots :

« matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.